



TOURNOI 2-4 HANDICAP

2, 3 et 4 mai 2025

BOWLING DE CHALLANS

Règlement



ORGANISATION :

Vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 mai 2025, le **BOWLING CLUB DE CHALLANS** organise un tournoi 2-4 handicap pour 16 équipes. Aucun remplaçant n'est autorisé.

LIEU :

Ce tournoi aura lieu sur les pistes du bowling « **LE NAGADA** », 3 rue Marcel Pagnol, 85300 CHALLANS.

GENERALITES :

Ce tournoi pour 8 équipes de 4 joueurs, homologué par la FFBSQ est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés, en règle avec la Fédération, et répondra aux dispositions du règlement sportif en vigueur. Tout litige sera tranché par l'arbitre du tournoi ou le directeur de la compétition (Daniel Madelaine).

Les pistes seront attribuées par tirage au sort par le logiciel LeXer.

HANDICAP :

Pour chaque joueur, le handicap est calculé à 70% de la différence entre 220 et sa moyenne. C'est la valeur indiquée dans la colonne « Handicap » du dernier listing paru sur le site de la FFBSQ qui sera appliquée. Il est plafonné à 70 quilles par joueur.

DEROULEMENT DES DOUBLETTES:

La phase doublette se jouera en deux temps :

- Le vendredi 2 mai à 9H30 pour la première poule de 8 doublettes.
- Le samedi 3 mai à 9H30 pour la seconde poule de 8 doublettes.

Lors de l'inscription, chaque équipe devra indiquer pour chacune de ses deux doublettes le nom de ses joueurs et le jour où elle jouera.

Chaque doublette effectuera quatre séries de deux lignes avec un décalage de 2 pistes vers la droite pour les pistes paires et vers la gauche pour les pistes impaires à l'issue de chaque série. Ainsi chaque équipe jouera une série sur chacune des paires de pistes.

A l'issue des deux poules des doublettes, le classement handicap par équipe sera établi. Chaque doublette marquera des points pour son équipe en fonction de son classement : 1^{ère} : 16 points, 2^{ème} : 15 points, 3^{ème} : 14 points, ..., 15^{ème} : 2 points, 16^{ème} : 1 point.

Ainsi une équipe pourra marquer au maximum 31 points.

Les égalités seront départagées par la dernière ligne handicap jouée, au bénéfice du score le plus élevé. En cas de nouvelle égalité, on retiendra l'avant dernière ligne et ainsi de suite..

PETERSEN EN QUADRETTE :

Le dimanche, les 8 quadrettes se rencontreront toutes sur 7 matches. Les scores de la phase doublettes ne sont pas conservés. Il sera attribué un bonus de 120 quilles de bonification par

match gagné ou 60 quilles en cas d'égalité, 0 en cas de défaite. A l'issue des 7 matches, le score de chaque équipe sera composé du score des joueurs incluant leur handicap plus les bonus obtenus lors des matches. Le classement de la petersen sera établi en fonction des scores des 8 équipes.

Chaque équipe marquera des points en fonction de son classement : 1^{ère} : 32 points, 2^{ème} : 28 points, 3^{ème} : 24 points, 4^{ème} : 20 points, 5^{ème} : 16 points, 6^{ème} : 12 points, 7^{ème} : 8 points. 8^{ème} : 4 points.

Les égalités seront départagées par la dernière ligne handicap jouée sans bonus, au bénéfice du score le plus élevé. En cas de nouvelle égalité, on retiendra l'avant dernière ligne et ainsi de suite..

CLASSEMENT FINAL :

Le classement de la compétition sera établi en fonction du total des points des deux doublettes et de la quadrette. En cas d'égalité, c'est le plus petit handicap équipe qui sera retenu. En cas de nouvelle égalité, ce sera l'équipe qui aura réalisé la meilleure ligne handicap compris lors de la petersen qui sera devant.

INSCRIPTION :

Inscription obligatoire sur le site du club :

<https://bcc85.fr/tournois/2024-2025/mai/inscription/>

Equipes inscrites et liste d'attente :

<https://bcc85.fr/tournois/2024-2025/mai/equipes/>

ENGAGEMENT :

Le montant de l'engagement est de **86 €** par joueur (15 lignes pour tous).

Règlement par chèque :

Après avoir reçu confirmation par e-mail de la prise en compte de l'inscription de l'équipe, un chèque de **344 €** ou quatre chèques de **86 €** à l'ordre du « **BOWLING CLUB DE CHALLANS** » devront être adressés à l'adresse suivante :

BOWLING CLUB DE CHALLANS, 5 impasse des Frênes, 85800 Le Fenouiller.

Les chèques ne seront déposés qu'après le tournoi.

En cas de forfait d'une équipe, son chèque sera encaissé, à moins qu'une équipe de remplacement puisse être trouvée avant le début de la compétition. Dans ce cas son chèque sera détruit. De même au cas où le tournoi ne pourrait pas avoir lieu.

Règlement par virement :

L'inscription peut également être réglée par virement au bénéfice du club :

IBAN : FR76 1380 7008 1432 4210 6062 950 - BIC : CCBPFRPPNAN

En cas de forfait d'une équipe, si une équipe de remplacement est trouvée avant le début de la compétition, le club remboursera les joueurs par virement également. De même au cas où le tournoi ne pourrait pas avoir lieu.

L'inscription de l'équipe ne sera définitive qu'à réception du règlement pour les quatre joueurs.

Pour toute demande d'information : contact@bcc85.fr ou Patrick DUMOLEYN : 06 60 42 48 01

LISTE D'ATTENTE :

Une fois le tournoi complet, de nouvelles équipes pourront s'inscrire en liste d'attente via le formulaire d'inscription indiqué ci-dessus. Le club se réserve le droit d'annuler la participation d'équipes n'ayant pas fait parvenir leur règlement après les avoir alertées par e-mail et en leur laissant une semaine pour régulariser. Les places ainsi libérées seront attribuées aux équipes en liste d'attente par ordre d'inscription.

HORAIRES (boules d'essai) :

Qualifications – 4 x 2 lignes - poules de 8 équipes :

Poule A : vendredi 2 mai à 9H30

Poule B : samedi 3 mai à 9H30

Finales petersen dimanche 4 mai pour les 8 quadrettes :

9H30 : 3 matches

Reconditionnement

14H00 : 4 matches

Podium et remise des récompenses.

INDEMNITES PAR EQUIPE :

1^{ère} : 360 € - 2^{ème} : 280 € - 3^{ème} : 200 € + médailles

BILAN FINANCIER :

| Recettes | | Dépenses | |
|---------------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| Engagements : 8 équipes x 344 € | 2 752,00 € | Lignage : 480 x 3,60 € | 1 728,00 € |
| Sponsor | 8,00 € | Frais d'organisation | 192,00 € |
| | | Indemnités | 840,00 € |
| Total | 2 760,00 € | Total | 2 760,00 € |



**BANQUE POPULAIRE
GRAND OUEST**